

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins IBrix Obligations mondiales (parts de catégories A, I, C et F)	29 janvier 2016	Québec
Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes (parts de catégories A, I, C et F)		- Colombie-Britannique
		- Alberta
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (parts de catégories T, R et S)		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
Fonds Desjardins Actions américaines croissance – Devises neutres (parts de catégories A, I, C et F)		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Fonds Desjardins IBrix Marchés émergents à faible volatilité (parts de catégories A, I, C et F)		
Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (parts de catégories T, R et S)		
Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions (parts de catégories A, I, C et F)		
Portefeuille SociéTerre Conservateur (parts de catégorie Z4)		
Portefeuille SociéTerre Équilibré (parts de catégorie Z5)		
Portefeuille Chorus II Sécuritaire boursier (parts de catégorie I)		
Portefeuille Chorus II Équilibré revenu (parts de catégorie I)		
Portefeuille Chorus II Équilibré croissance (parts de catégorie I)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille Chorus II Croissance (parts de catégorie I)		
Portefeuille Chorus II Croissance élevée (parts de catégorie I)		
Portefeuille Chorus II Croissance maximale (parts de catégorie I)		
Catégorie de Société Fonds Desjardins inc. :		
Catégorie de société Desjardins Actions privilégiées canadiennes (actions de séries A et C)		
Catégorie de société Desjardins Croissance de dividendes (actions de séries T et R)		
Catégorie de société Desjardins Actions canadiennes valeur (actions de séries T et R)		
Catégorie de société Desjardins Actions canadiennes de revenu (actions de séries T et R)		
Catégorie de société Desjardins Actions américaines croissance – Devises neutres (actions de séries A et C)		
Integra Gold Corp.	27 janvier 2016	Colombie-Britannique
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie	28 janvier 2016	Ontario
Tuckamore Capital Management Inc.	2 février 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille privé d'obligations municipales plus BNI (parts de séries Conseillers et F) Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI (parts de séries Conseillers, F, F5, Investisseurs et T5)	28 janvier 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Corus Entertainment Inc.	27 janvier 2016	Ontario
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens FINB BMO MSCI marchés émergents FINB BMO infrastructures mondiales FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens FINB BMO obligations fédérales à court terme FINB BMO obligations provinciales à court terme FINB BMO obligations de sociétés à court terme FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens FINB BMO équilibré S&P/TSX banques FINB BMO équilibré S&P/TSX pétrole et gaz FINB BMO équilibré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens FINB BMO actions chinoises	29 janvier 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FINB BMO actions indiennes		
FINB BMO équilibré services aux collectivités		
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en dollars canadiens		
FINB BMO petites aurifères		
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme		
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme		
FINB BMO obligations de sociétés à long terme		
FINB BMO obligations totales		
FINB BMO équilibré de FPI		
FINB BMO petites pétrolières		
FINB BMO petites gazières		
FINB BMO équilibré américain de la santé couvert en dollars canadiens		
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens		
FINB BMO obligations fédérales à long terme		
FINB BMO obligations à rendement réel		
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens		
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens		
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme		
FINB BMO obligations provinciales à moyen terme		
FINB BMO obligations provinciales à long terme		
FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels		
FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales		
FINB BMO S&P 500		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FINB BMO échelonné actions privilégiées		
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvertes en dollars canadiens		
FINB BMO obligations à escompte		
FINB BMO équipondéré banques américaines		
FINB BMO MSCI EAFE		
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en dollars canadiens		
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité		
FINB BMO MSCI Monde de haute qualité		
FNB BMO revenu mensuel	29 janvier 2016	Ontario
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes		
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités		
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens		
FNB BMO canadien de dividendes		
FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité		
FNB BMO américain de dividendes couvert en dollars canadiens		
FNB BMO américain de dividendes		
FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité		
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines		
FNB BMO rendement élevé à taux variable		
FNB BMO obligations de sociétés liées à des actions		
FNB BMO internationales de dividendes		
FNB BMO obligations à très court terme		
FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens		
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines		
FNB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens		
FNB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité		
FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens		
FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens		
Fortified Trust ^{MC}	1 ^{er} février 2016	Ontario
Investment Grade Managed Duration Income Fund	28 janvier 2016	Ontario
MRF 2016 Resource Limited Partnership	28 janvier 2016	Alberta
Régime d'épargne-études Avancé	1 ^{er} février 2016	Ontario
Régime d'épargne-études Génération (auparavant, Régime fiduciaire d'épargne-études Global)	1 ^{er} février 2016	Ontario
Shaw Communications Inc.	2 février 2015	Alberta
Société en commandite accréditive diversifiée NCE	29 janvier 2016	Ontario
Société en commandite de ressources CMP 2016	29 janvier 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas

de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille Méritage mondial Équilibré (auparavant Portefeuille Méritage revenu et croissance mondiale) (parts de séries Conseillers, F, F5 et T5)	2 février 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie	1 ^{er} février 2016	Ontario
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Manuvie (auparavant Fonds d'obligations de sociétés Standard Life) Fonds de revenu prudent Manuvie (auparavant Fonds de revenu diversifié Standard Life) Catégorie de revenu de dividendes canadiens Manuvie (auparavant Catégorie de revenu de dividendes Standard Life) Fonds de revenu de dividendes canadiens Manuvie (auparavant Fonds de revenu de dividendes Standard Life) Fonds tactique de revenu Manuvie (auparavant Fonds de revenu tactique Standard Life) Fonds à revenu mensuel élevé américain non couvert Manuvie (auparavant Fonds de revenu mensuel US Standard Life) Catégorie de croissance de dividendes canadiens Manuvie (auparavant Catégorie de dividendes canadiens de croissance Standard Life) Fonds de croissance de dividendes canadiens Manuvie (auparavant Fonds de dividendes canadiens de croissance)	27 janvier 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p><i>Standard Life</i></p> <p>Catégorie de croissance de dividendes mondiaux Manuvie (<i>auparavant Catégorie de dividendes mondiaux de croissance Standard Life</i>)</p>		
<p>Fonds de croissance de dividendes mondiaux Manuvie (<i>auparavant Fonds de dividendes mondiaux de croissance Standard Life</i>)</p>		
<p>Fonds immobilier mondial sans restriction Manuvie (<i>auparavant Fonds immobilier mondial Standard Life</i>)</p>		
<p>Catégorie des marchés émergents Manuvie (<i>auparavant Catégorie de dividendes de marchés émergents Standard Life</i>)</p>		
<p>Fonds des marchés émergents Manuvie (<i>auparavant Fonds de dividendes de marchés émergents Standard Life</i>)</p>		
<p>Portefeuille Sécuritaire Portrait Manuvie (<i>auparavant Portefeuille conservateur Standard Life</i>)</p>		
<p>Portefeuille Modéré Portrait Manuvie (<i>auparavant Portefeuille modéré Standard Life</i>)</p>		
<p>Portefeuille Croissance Portrait Manuvie (<i>auparavant Portefeuille de croissance Standard Life</i>)</p>		
<p>Catégorie Portefeuille Croissance Portrait Manuvie (<i>auparavant Catégorie portefeuille de croissance Standard Life</i>)</p>		
<p>Portefeuille Revenu et croissance de dividendes Portrait Manuvie (<i>auparavant Portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Standard Life</i>)</p>		
<p>Catégorie Portefeuille Revenu et croissance de dividendes Portrait Manuvie (<i>auparavant Catégorie portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Standard Life</i>)</p>		
<p>Portefeuille Audacieux Portrait Manuvie (<i>auparavant Portefeuille audacieux Standard Life</i>)</p>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de croissance asiatique Templeton Fonds de marchés frontaliers Templeton Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett Fonds canadien de dividendes élevés Franklin Bissett Fonds du marché monétaire Franklin Bissett Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel Catégorie de société de croissance asiatique Templeton Catégorie de société BRIC Templeton Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett Catégorie de société canadienne à dividendes élevés Franklin Bissett Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel	1 ^{er} février 2016	Ontario
Fonds Fidelity Marchés émergents Frontaliers (<i>auparavant, Fonds Fidelity Amérique latine</i>)	29 janvier 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
-------------------	--------------------	---

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 février 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 février 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 février 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 février 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 février 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 février 2016	19 octobre 2015
Banque de Montréal	29 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	29 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	29 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	2 février 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	2 février 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	2 février 2016	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	27 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	27 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	27 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	28 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	29 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	29 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	29 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	1 ^{er} février 2016	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	21 janvier 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	22 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	25 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	25 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	25 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	25 janvier 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	25 janvier 2016	21 janvier 2016
John Deere Canada Funding Inc.	25 janvier 2016	26 août 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	27 janvier 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	29 janvier 2016	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	29 janvier 2016	13 juin 2014
Technologies Orbite inc.	28 janvier 2016	18 mars 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aeterna Zentaris Inc.

Vu la demande présentée par Aeterna Zentaris Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 janvier 2016 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 6.3(1)3b) et 11.1 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* (le « Règlement 44-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« déclaration d'inscription américaine » : la déclaration d'inscription américaine sur formulaire F-10 de l'émetteur, laquelle a été déposée auprès de la SEC conformément aux règles du régime d'information multinational américain le 30 décembre 2015 et amendé le 12 janvier 2016 pour référer au prospectus, et tout changement ou modification permis ou requis par la législation fédérale américaine en valeurs mobilières;

« prospectus » : le prospectus préalable de base simplifié de l'émetteur daté du 12 janvier 2016, lequel a été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières des provinces canadiennes, ainsi que toute modification de celui-ci;

« suppléments » : les suppléments relatifs au prospectus visant un placement de titres effectué exclusivement aux États-Unis ou dans une autre juridiction à l'extérieur du Canada;

« titres » : les titres de l'émetteur décrits dans le prospectus, à être émis aux termes des suppléments;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 6.3(1)3b) du Règlement 44-102 d'inclure l'attestation des placeurs dans les suppléments (la « dispense demandée »);

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. les placements de titres en vertu des suppléments seront effectués qu'auprès d'investisseurs résidant aux États-Unis ou dans une autre juridiction à l'extérieur du Canada;
3. l'émetteur peut placer des titres aux États-Unis aux termes de la déclaration d'inscription américaine en déposant un supplément à celle-ci;
4. les suppléments seront déposés auprès des autorités en valeurs mobilières des provinces canadiennes, conformément à l'article 6.4(1) du Règlement 44-102, ainsi qu'auprès de la SEC, conformément à la législation fédérale américaine en valeurs mobilières, afin que l'émetteur soit autorisé à placer les titres aux États-Unis;
5. l'attestation des placeurs devant être incluse dans les suppléments en vertu de l'article 6.3(1)3b) du Règlement 44-102 n'est pas exigée en vertu de la législation fédérale américaine en valeurs mobilières;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 2 février 2016.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2016-FS-0009

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Agropur Coopérative	2015-12-16	300 000 000 \$
Arlington Street Finance Corp.	2015-12-09	6 000 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Atlassian Corporation Plc	2015-12-15	2 450 448 \$
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	2015-11-10 et 2015-11-16	334 489 \$
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	2015-12-15	1 160 000 \$
Canadian Spirit Resources Inc.	2015-12-11	2 293 000 \$
Cyprium Mining Corporation	2015-10-29	500 000 \$
DynaCERT Inc.	2015-10-02	18 826 \$
Evrin Resources Corp.	2015-12-16	1 508 256 \$
Exploration Orex inc.	2015-12-23	375 000 \$
Groupe Capital Alternatif inc.	2015-12-18	340 000 \$
Harvest Partners VII (Parallel), L.P.	2015-12-14	139 389 950 \$
IOU Financial inc.	2015-12-16	1 000 000 \$
Laricina Energy Ltd.	2015-11-30	716 054 \$
Lumenpulse Inc.	2015-12-17	3 744 000 \$
Magna International Inc.	2015-12-11	424 944 750 \$
Mobi724 Global Solutions Inc.	2015-12-07	400 000 \$
Montana Gold Mining Company Inc.	2015-12-07	20 000 \$
NCJF Enterprises Inc.	2015-12-15 et 2015-12-21	249 374 \$
PyroGenesis Canada inc.	2015-12-11	1 767 000 \$
RESAAS Services Inc.	2015-12-10	248 250 \$
Salvay SA	2015-12-21	3 013 380 \$
Silvermont Capital inc.	2015-12-22	317 000 \$
Société d'Épargne des Autochtones du Canada	2015-12-09	17 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Société d'Épargne des Autochtones du Canada	2015-12-14	100 000 \$
Technologies D-Box Inc.	2015-12-18	5 000 000 \$
The Better Software Company	2015-12-14	1 317 600 \$
UBS AG, Jersey Branch	2015-12-11, 2015-12-14 au 2015-12-16	2 025 511 \$
UMC Financial Management Inc.	2015-12-15 et 2015-12-16	31 380 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Integra Gold Corp.

Vu la demande présentée par Integra Gold Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 janvier 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101, d'établir une version française des documents suivants, qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 26 janvier 2016 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 mai 2015 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant;

2. le rapport financier intermédiaire consolidé pour la période intermédiaire terminée le 31 août 2015 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant;
 3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 mai 2015;
 4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 24 août 2015;
- (collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 25 janvier 2016.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2016-FS-0008

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».